

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER



Solution provisoire pour désengorger le trafic

Vu l'importance du trafic empruntant les itinéraires de contournement de la cité imposés par le chantier de réfection de la route cantonale et afin d'atténuer les risques d'engorgement, l'exécutif imérien a décidé d'autoriser provisoirement la circulation sur l'habituel «bordier autorisé» situé à la rue des Fontenayes au Nord-Ouest de Saint-Imier. Cette mesure, destinée à faciliter la circulation au Nord-Ouest de Saint-Imier, s'applique uniquement dans le sens Saint-Imier – Sonvilier. Sa validité est temporaire. Elle prendra fin sitôt achevés les travaux menés à la rue du Pont et devant le domaine industrie du Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff). Le Conseil municipal prie les automobilistes d'excuser les désagréments causés liés à la réfection de la route cantonale et les enjoint à respecter scrupuleusement la signalisation provisoire mise en place.

Suppression de la zone bleue pendant les vacances

Compte tenu des expériences positives enregistrées ces dernières années, il a été décidé de suspendre les contrôles de stationnement en zone bleue du lundi 18 juillet au lundi 8 août 2011. Les automobilistes pourront donc parquer leur véhicule dans les secteurs de la zone bleue au-delà du temps prescrit, sans apposer le disque réglementaire.

Il va de soi que toutes les autres règles de la circulation routière devront être scrupuleusement respectées.

Vacances du Conseil municipal

Le Conseil municipal a tenu mardi 5 juillet 2011 sa 25^{ème} séance de l'année, et la dernière avant les vacances d'été. Il reprendra ses délibérations mardi 9 août 2011, pour autant que l'actualité ne dicte pas une rentrée anticipée des classes. L'exécutif imérien souhaite une excellente pause estivales à toutes et tous.

Ouverture des bureaux de l'administration pendant les vacances

Dès le lundi 11 juillet 2011 et jusqu'au lundi 8 août 2011, les bureaux de la Municipalité seront ouverts selon l'horaire suivant : en matinée de 07 h 45 à 11 h 45 et l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 00, à l'exception du vendredi où les bureaux fermeront à 16 h 00.

Nonagénaire

Le 1^{er} juillet 2011, M. Stéphane Boillat, maire, et M. Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, se sont rendus à la Baptiste-Savoie 53, où ils ont eu le plaisir de rencontrer Mme Claudine Houriet pour célébrer son 90^{ème} anniversaire. Les représentants des autorités imériennes lui ont remis, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires, à savoir deux vrenelis et un bouquet de fleurs.

Saint-Imier, mercredi 6 juillet 2011
(cm)